

ANNUAL RETURN FOR THE YEAR _____
(SECTION 187)

RAPPORT ANNUEL DE L'ANNÉE _____
(ARTICLE 187)

1.

[]

2. Corporation Number /
N° de Corporation _____
Anniversary Month /
Mois anniversaire _____

NOTE: Your annual return is due by the end of the month following the anniversary month.

REMARQUE : Votre rapport annuel est exigible au plus tard à la fin du mois qui suit le mois anniversaire.

3. Description of Business /
Description de l'activité _____

4. Complete address of registered office /
Adresse au complet du bureau enregistré _____

Postal Code /
Code postal _____ Telephone No. /
N° de téléphone _____

5. Mailing Address (if different from above) /
Adresse postale (si différente de l'adresse mentionnée ci-dessus) _____

Postal Code /
Code postal _____

6. The annual filing fee is \$ 80 for an annual return that is submitted in paper form and \$60 for an annual return that is submitted in electronic form at www.snb.ca. If payment is made by cheque, please make cheque payable to Service New Brunswick.

6. Les droits de dépôt annuels s'élèvent à 80 \$ si le rapport annuel est soumis sur papier et à 60 \$ s'il est soumis sous forme électronique à l'adresse suivante : www.snb.ca. Si le paiement est effectué par chèque, libellez votre chèque à l'ordre de Services Nouveau-Brunswick.

7. Names and complete addresses of directors /
Noms et adresses au complet des administrateurs _____ Postal Code /
Code postal _____

If insufficient space to list directors above, add on separate sheet.

En cas d'insuffisance d'espace pour les inscrire tous, faites-le sur une feuille séparée.

Date _____ Signature _____ Position with Corporation / Fonction dans la corporation _____

NOTE: IF THERE HAS BEEN A CHANGE IN THE REGISTERED OFFICE OR IN DIRECTORS, FORM 2 OR FORM 4 RESPECTIVELY MUST BE FILED WITHIN 15 DAYS OF THE CHANGE.

REMARQUE : EN CAS DE CHANGEMENT RELATIF AU BUREAU ENREGISTRÉ OU AUX ADMINISTRATEURS, LE FORMULAIRE 2 OU 4 RESPECTIVEMENT DOIT ÊTRE DÉPOSÉE DANS LES 15 JOURS DU CHANGEMENT.

INSTRUCTIONS

PLEASE FILL IN THE YEAR FOR WHICH THE RETURN IS BEING FILED AT THE TOP OF THE PAGE ON THE REVERSE SIDE.

ITEM 1

The full legal name of the corporation is printed above the address.

ITEM 2

The corporation number is the number assigned by the Corporate Registry to the corporation. When communicating with the Branch, please quote your corporation number. Your corporation number and anniversary month are shown to the right of your address. Your anniversary month is the month of incorporation. Your annual return is due by the end of the month following the anniversary month in each year.

ITEM 3

Describe what type of business the corporation is carrying on e.g. manufacturing - state what is manufactured; food store; garage; holding company, etc.

ITEM 4

Address of registered office means the street number and name, the R.R. number, the municipality or post office, the province and the postal code. P.O. BOX NUMBER IS NOT SUFFICIENT. If you have a mailing address different from the registered office, write the address in Item 5.

ITEM 5

This should be the address where you wish your annual return or other corporate information from the Corporate Registry to be mailed.

ITEM 6

The annual filing fee is \$80 for an annual return that is submitted in paper form and \$60 for an annual return that is submitted in electronic form at www.snb.ca. If payment is made by cheque, please make cheque payable to Service New Brunswick.

ITEM 7

List all directors with their full addresses. The address used may be that of the corporation's registered office. If there is insufficient space, list them on a separate sheet.

SIGNATURE

A director or an authorized officer of the corporation shall sign and date the return and state his or her position with the corporation.

If you are paper filing your annual return, send the form and \$80 cheque to:

Corporate Registry
Service New Brunswick
P.O. Box 1998, Fredericton, New Brunswick
E3B 5G4

DIRECTIVES

VEUILLEZ INSCRIRE L'ANNÉE DE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL EN HAUT DE LA PREMIÈRE PAGE

ARTICLE 1

Le nom légal au complet de la corporation est imprimé au-dessus de son adresse.

ARTICLE 2

Le numéro de corporation est le numéro que le Registre corporatif a assigné à la corporation. Veuillez donner votre numéro de corporation dans toute correspondance avec la Direction. Vos numéro de corporation et mois anniversaire sont indiqués à la droite de votre adresse. Le mois anniversaire désigne le mois au cours duquel la corporation est constituée. La fin du mois qui suit le mois anniversaire est la date d'échéance de votre rapport annuel.

ARTICLE 3

Déclarer l'activité principale de la corporation (ex: description du produit fabriqué, magasin d'alimentation, garage, compagnie de holding, etc.).

ARTICLE 4

L'adresse du bureau enregistré signifie le nom de la rue et le numéro de voirie, l'adresse rurale, la municipalité ou le bureau de poste, la province et le code postal. LA SEULE MENTION DU NUMÉRO DE LA CASE POSTALE N'EST PAS SUFFISANTE. Si vous avez une adresse postale autre que celle du bureau enregistré, inscrire cette adresse à l'article 5.

ARTICLE 5

Il s'agit de l'adresse choisie pour recevoir du Registre corporatif le rapport annuel et tous autres renseignements relatifs à la corporation.

ARTICLE 6

Les droits de dépôt annuels s'élèvent à 80 \$ si le rapport annuel est soumis sur papier et à 60 \$ s'il est soumis sous forme électronique à l'adresse suivante : www.snb.ca. Si le paiement est effectué par chèque, libellez votre chèque à l'ordre de Services Nouveau-Brunswick.

ARTICLE 7

Inscrire les noms de tous les administrateurs et leurs adresses au complet. L'adresse utilisée peut être celle du bureau enregistré de la corporation. En cas d'insuffisance d'espace, vous pouvez utiliser une page supplémentaire.

SIGNATURE

Un administrateur ou un dirigeant autorisé de la corporation doit signer et dater le rapport annuel et y décrire sa fonction dans la corporation.

Si le rapport annuel est soumis sur papier, veuillez y joindre le cheque de 80 \$ et envoyer le tout à :

Registre corporatif
Services Nouveau-Brunswick
C. P. 1998, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5G4

FILE ONLINE

You can file the annual return electronically with Corporate Registry. Visit our Website at:

www.snb.ca/CorporateRegistry
Choose e-File my annual return;
Provincial Annual Return - Form 24.3 and payment (e-File)

DÉPOSEZ EN LIGNE

Vous pouvez déposer le rapport annuel en ligne auprès du Registre corporatif. Visitez notre site Web à l'adresse :

www.snb.ca/Registrecorporatif
Choisissez Déposez votre rapport annuel en ligne ;
Rapport annuel provinciale - Formule 24.3 et paiement des droits (Déposez en ligne)